

ARRETE TEMPORAIRE



113/2026
REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN

Objet : Stationnement autorisé – Rue Paul Boncour
Réglementation de stationnement

Le Maire de SAINT-AIGNAN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1^{ère} et 8^{èm} parties,
Vu la demande de M. Arnaud Erhart en date du 7 mai 2026.
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement **rue Paul Boncour** dans le cadre de travaux dans un commerce,

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre le bon déroulement des travaux au **43 rue Paul Boncour**, M. Arnaud Erhart est autorisé à faire stationner un véhicule d'entreprise mandatée pour les travaux sur une place réservée aux convois de fonds.

- **Du lundi au vendredi durant les mois de mai et juin et de 8h00 à 18h00**

Si le stationnement est possible hors de l'emplacement convois de fonds celui-ci sera privilégié.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire se rapportant au stationnement sera mise en place par le demandeur.

Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

L'arrêté devra être déposé sur le tableau de bord du véhicule et visible

ARTICLE 3 : Dans la mesure où l'avancement des travaux le permettra, le stationnement réservé pourra être libéré sans préavis.

ARTICLE 4 : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Le Lieutenant Chef du Centre de Secours des Trois Provinces
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux de la commune de SAINT-AIGNAN
- La Responsable en charge de la Communication de la Mairie de SAINT AIGNAN
- M. Arnaud Erhart

Fait à Saint-Aignan, le 9 mai 2026
M. Le Maire,

Eric CARNAT